

nous donne dans l'Est, ce qu'ils ont dans l'Ouest. Les Ontariens ne demanderaient que cela. Il faudrait autoriser les habitants de Toronto, de Moncton ou de Saint-Jean à posséder une carte de crédit, au nom de Petro-Canada, et illustrée d'une feuille d'érable avec laquelle ils pourraient acheter de l'essence en sachant que les bénéficiaires seraient réinvestis au Canada.

Ceci dit à la défense de Petro-Canada et en fait pour l'expansion de son rôle, j'aimerais conclure par cette observation. Je suis convaincu que le parti conservateur s'inspire de la plus pure idéologie doctrinaire dans cette affaire. C'est aussi simple et aussi malheureux que cela. Si c'était une question d'intelligence, une question de pragmatisme dans l'intérêt national, voire même si l'affaire était laissée au choix du simple député conservateur puisque c'est aussi le choix de l'électeur moyen qui a voté pour les conservateurs, Petro-Canada continuerait d'exister et de faire ce qu'il fait présentement dans l'intérêt national.

D'après moi, le premier ministre obéit à un besoin qui n'existe pas. Il est le seul à chanter ce refrain. Le premier ministre sourit. Voyez ce que les autres pays font en matière de pétrole.

Le gouvernement de la France a la haute main sur deux sociétés pétrolières. Son objectif est de maîtriser de 50 à 60 p. 100 du marché national. En Italie, le gouvernement qui possède une société, détient 30 p. 100 du marché. En Allemagne, le gouvernement détient une bonne part d'une grande société intégrée de pétrole et de gaz et est engagé également dans l'industrie pétrochimique. Au Royaume-Uni, même sous la gouverne de la bonne Margaret Thatcher, il y a deux semaines à peine, les conservateurs ont décidé de ne pas se défaire de leur participation dans l'exploitation des gisements de la mer du Nord. C'est ce que rapporte l'*Economist*. Les conservateurs ont donc reconnu qu'il y allait de l'intérêt national.

La société nationale des pétroles de Norvège joue un rôle primordial dans l'exploitation des gisements de la mer du Nord. Au Mexique et au Venezuela, l'État exploite sa propre société pétrolière. Il en est de même de la participation publique en Argentine, au Brésil et au Pérou. Aux États-Unis, là où fleurissent les multinationales, le président Carter dans son dernier message télévisé sur l'énergie, a déclaré que le moment était venu de créer une société d'État dans le secteur du pétrole et du gaz. Je le répète, il n'y a qu'une seule personne, une seule personne au monde qui détonne dans ce concert énergétique et c'est notre premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous ne pouvons accepter l'idée que le gouvernement démantèle Petro-Canada et permette ainsi à l'entreprise privée d'en retirer les bénéfices tandis que le secteur public continue à s'endetter. Voilà pour la science économique! Nous possédons une entreprise publique rentable et les conservateurs proposent de remettre les bénéfices entre les mains de l'entreprise privée et de continuer d'endetter les Canadiens. C'est insensé! N'importe quel homme d'affaires, même les hommes d'affaires canadiens, considèrent la chose absurde.

J'invite le premier ministre à reconsidérer l'argument qu'il nous a apporté aujourd'hui. Je l'ai écouté avec attention. Il s'est dit prêt à examiner les amendements et à prendre cette question au sérieux. Je lui demande non seulement de songer à

L'Adresse—M. Broadbent

l'avenir du Canada en ce qui concerne la grave question de l'énergie, mais de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe ailleurs dans le monde. Au lieu de démanteler Petro-Canada, qu'il conserve cette remarquable réussite canadienne. Qu'il en favorise plutôt la croissance pour lui permettre de devenir un jour la principale entreprise dans ce domaine.

La question de paternité soulevée par le chef de l'opposition ne m'intéresse guère. Je serais néanmoins prêt à la débattre en détail à une autre occasion. Je n'ai aucun doute quant à celui qui en sortirait vainqueur.

Des députés savent que j'ai passé les dernières semaines à tenter de tâter le pouls de la population à ce sujet. Je signale au premier ministre qu'à midi aujourd'hui, j'avais dans mon bureau 81,231 signatures, réunies en quelques semaines. Nous aurions pu en avoir plus ou en avoir moins. Je ne sais pas quel sens il faut en définitive donner à ce chiffre. Mais je signale au premier ministre qu'il s'agit de signatures légitimes, venant en partie d'avocats, en partie d'agriculteurs et en partie de députés de son propre parti. Tous tiennent à conserver cette société. Le sondage Gallup qui a paru aujourd'hui montre que 75 p. 100 des Canadiens, dans un échantillonnage national, sont d'accord.

Nous prenons notre responsabilité à cet égard très au sérieux. C'est pourquoi nous appuyons la motion de défiance à l'endroit du gouvernement sur cette question. Cela nous semble en effet d'importance fondamentale non seulement à court mais aussi à long terme. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que l'on modifie l'amendement en supprimant le point et en ajoutant les mots suivants:

«et la Chambre demande notamment que la société soit le seul importateur désigné de pétroles étrangers et qu'elle exploite des débits de détail en vue de desservir les Canadiens d'un océan à l'autre.»

● (1730)

M. l'Orateur: Le vote porte sur le sous-amendement. La parole est au député de South Shore (M. Crouse).

M. Crouse: Monsieur l'Orateur . . .

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) invoque le Règlement.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je crois que nous allons vivre un petit moment historique dans l'histoire de notre pays. Je voudrais dans mon rappel au Règlement très sérieusement faire appel à la bonne compréhension de tous les députés. Il est coutume dans notre institution depuis plusieurs années qu'à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, après les discours des motionnaires, ce sont les discours des chefs de chaque groupe politique représenté à la Chambre. Je ne m'explique pas pourquoi la présidence n'a pas reconnu il y a un instant le député de Beauce (M. Roy) qui siège ici pour la première fois dans ce Parlement, dans cette institution, qui a été élu dans sa circonscription par une écrasante majorité, donc représentant une population intelligente, des gens qui comptent sur lui pour travailler dans la Chambre avec tous les autres députés, avec tous les autres groupes politiques en vue de la bonne administration de notre pays. Je comprends que je considérais hier et que je considère encore aujourd'hui comme étant de notre privilège d'avoir proposé un amendement à une motion présentée par le très